

Réf: Dossier N° 052675

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « CAMARA IMMOBILIER »

Siège social Abidjan, Cocody, angre, Lot 2642, Ilot ND

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 02/08/ 2021 reçus par Me ASSIE JOACHIM GNABELY , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 13/08/2021, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CAMARA IMMOBILIER »

Objet : -LA PROMOTION IMMOBILIERE  
-LA GESTION ET L'ADMINISTRATION DE TOUS BIENS IMMEUBLES  
-LE MORCELLEMENT DE GRANDES PARCELLES DE TERRAIN EN LOTS  
- L'ACHAT ET LA VENTE DE BIENS IMMOBILIERS  
- TOUS TRAVAUX D'AMENAGEMENTS , DE TERRASSEMENTS ET DE VOIRIES, LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTES SOCIETES IVOIRIENNES OU ETRANGERES CREEES OU A CREER , AYANT UN OBJET SIMILAIRES OU CONNEXES  
- ET GENERALEMENT , TOUTES OPERATIONS MOBILIERES , IMMOBILIERES OU FINANCIER POUVANT SE RATTACHER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL ; DES LORS QUE CES ACTES ET OPERATIONS NE PORTENT PAS ATTEINTE A LA NATURE CIVILE DE CET OBJET

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, angre, Lot 2642, Ilot ND

Dirigeant(s) : M CAMARA MOHAMED (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B42-00008 du 18/11/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°35063/GTCA/RC/2021 du 18/11/2021

